

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION  
n° 2021 - 10 - 50

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

**Pouvoirs :** Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Attribution du marché de prestations de services  
pour l'exploitation du service public  
d'assainissement collectif des eaux usées**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre de l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées a confié au cabinet BERT Consultant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de ce marché.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert le 23 juillet 2021 pour la passation d'un marché public alloti en deux lots, avec une date limite de remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 14h00.

Les lots de ce marché concernent :

Lot n°	Contenu du lot
1	Exploitation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Givrand, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez, secteur des Cyprès à Brétignolles sur Mer, Vendéopôle et ZA de La Maubretière (Givrand, Saint Révérend)
2	Exploitation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre des communes de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer (hors secteur des Cyprès), Landevieille, La Chaize Giraud, L'Aiguillon sur Vie, Saint Maixent sur Vie, Saint Révérend (hors Vendéopôle et ZA de La Maubretière), Commequiers et Coëx, secteur Golf des Fontenelles sur les communes de L'Aiguillon sur Vie et Coëx.

La durée du marché est de 4 ans à compter de sa date de prise d'effet fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, puis il est reconductible expressément deux fois par période d'un an. Il se décompose pour chacun des lots en trois phases, à savoir :

	Lot n°1	Lot n°2
Phase 1	Phase d'exploitation du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Givrand, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez. Cette phase s'entend de la date de prise d'effet du marché à la date du déclenchement de la phase 2 notifiée par ordre de service adressée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie après mise en service de la station d'épuration du Soleil Levant	Phase d'exploitation du service public d'assainissement collectif sur le périmètre d'intervention du Titulaire constitué du territoire des communes de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Landevieille, La Chaize Giraud, L'Aiguillon sur Vie, Saint Maixent sur Vie et Saint Révérend
Phase 2	Phase d'exploitation du service d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Givrand, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez, comprenant l'exploitation de la station d'épuration du Soleil Levant. Cette phase est déclenchée par ordre de service.	Extension du périmètre d'intervention du Titulaire par l'intégration de la commune de Commequiers à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2023
Phase 3	Phase d'exploitation du service d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Givrand, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Notre Dame de Riez, après mise en service des postes généraux et déconnexions des lagunes sur les communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller. Cette phase est déclenchée par ordre de service.	Extension du périmètre d'intervention du Titulaire par l'intégration de la commune de Coëx à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024

Deux offres ont été déposées sur chacun des deux lots par les candidats SAUR et VEOLIA.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage BERT Consultant a établi l'analyse des offres selon les critères de jugements définis :

- Valeur technique de l'offre, 50% dont :
  - Organisation et moyens du soumissionnaire dont réactivité, astreinte, gestion de crise, lien avec les usagers, développement durable 20% ;
  - Exploitation des installations de collecte et de traitement des eaux usées 50% ;
  - Renouvellement à la charge du titulaire (contenu du programme, niveau de détail, justification, cohérence) 20% ;

- Relations avec la Communauté de Communes 10% ;
- Prix et aspects financiers 50%, dont :
  - Montant de l'offre déterminé au vu du Détail Quantitatif Estimatif 90% ;
  - Justification des prix 10% ;

La commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 25 novembre 2021 afin d'attribuer le marché au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études BERT Consultant. Elle a décidé d'attribuer le lot 1 de ce marché au candidat VEOLIA pour un montant décomposé comme suit :

Période initiale du marché	Montant € HT
Phase 1	602.043,82
Phase 2	343.397,63
Phase 3	4.127.433,75
<b>Total période initiale</b>	<b>5.072.875,20</b>
Période de reconduction 1	1.332.826,84
Période de reconduction 2	1.328.638,09
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>7.734.340,13</b>

et le lot 2 au candidat VEOLIA selon le détail suivant :

Période initiale du marché	Montant € HT
Phase 1	918.497,20
Phase 2	410.133,67
Phase 3	1.591.585,20
<b>Total période initiale</b>	<b>2.920.216,06</b>
Période de reconduction 1	831.871,52
Période de reconduction 2	810.814,52
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>4.562.902,11</b>

Le Conseil Communautaire est invité à prendre acte de l'attribution des lots et à autoriser le Président à signer les marchés.

**Le Conseil Communautaire,**  
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,  
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur approuvés par arrêté préfectoral 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2020 7 17 du 10 décembre 2020 portant Exploitation du service d'assainissement des eaux usées approuvant le lancement d'une consultation pour l'exploitation des systèmes d'assainissement eaux usées de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 juillet 2021 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site Internet de la Communauté de Communes,  
Vu les décisions d'attribution prises par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 25 novembre 2021,

Vu les crédits inscrits au budget assainissement et assainissement régie,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de prendre acte de la décision prise par la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot 1 du marché « Exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées » au candidat VEOLIA pour un montant de 7.734.340,13 € HT ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 09 DEC. 2021

ID : 085-200023778-20211202-DL\_2021\_10\_50A-DE

**Article 2** : de prendre acte de la décision prise par la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot 2 du marché « Exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées » au candidat VEOLIA pour un montant de 4.562.902,11 € HT ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les deux lots du marché de prestations de services « Exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées » avec le candidat désigné attributaire par la commission d'appel d'offres et à prendre toutes décisions d'exécution des marchés.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 09 DEC. 2021
- de la publication sur le site [www.pays saintgilles.fr](http://www.pays saintgilles.fr) le : 09 DEC. 2021

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*